



Compte-rendu sur la bilatérale avec le cabinet du MAASA du 10 novembre 2025

Paris, le 10 novembre 2025

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier et Jérôme Chaur.

Le **10 novembre 2025**, les représentants de l'**intersyndicale du MAASA** et de l'**ASMA** ont échangé avec la représentante du **cabinet de la ministre, Laurie Albien, conseillère en charge notamment du dialogue social** accompagnée de la **cheffe du SRH, Flora Claquin**, et la **sous-directrice Virginie Fargeot**. Ces échanges avaient pour objectif de faire un état des lieux des difficultés rencontrées par l'ASMA.

L'intersyndicale a mis en lumière une **situation critique** pour l'ASMA, dont les marges de manœuvre se réduisent année après année en raison de la **stagnation de la subvention**. Les premiers effets concrets de ces restrictions budgétaires réduisent les **départs en colonies de vacances** ou en **séjours** pour les enfants et les agents. Les aides en fonction des **quotients familiaux (QF)** ont été revus à la **baisse**. Enfin, les associations départementales rencontrent aussi des difficultés pour fonctionner.

Les syndicats ont par ailleurs souligné que l'**action sociale** n'apparaît plus comme **une priorité** dans le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)**, le budget opérationnel de programme (BOP) 215, qui la finance, étant en **nette diminution**. Pourtant, les agents plébiscitent l'action de l'ASMA comme en témoigne la pétition, qui a recueilli **6 926 signatures**. En signe de protestation, les syndicats ont **boycotté** le **dernier GT** consacré à la convention ASMA, marquant ainsi leur mécontentement face à l'absence de réponses concrètes à leurs revendications.

L'UNSA a insisté sur la perte de pouvoir d'achat des agents, aggravée par le gel des revalorisations salariales et des avancements, qui rend l'action sociale de l'ASMA d'autant plus indispensable pour de nombreuses familles. Même des aides modestes, comme les 200 € alloués aux associations départementales, peuvent faire la différence pour permettre des actions au profit des familles des agents.

Laurie Albien a réaffirmé que l'action sociale restait **une priorité** pour le ministère, tout en reconnaissant que le contexte budgétaire actuel ne permettait pas d'offrir la visibilité pluriannuelle demandée par les syndicats. Elle a cependant annoncé une **augmentation de 3,5 % du budget de l'ASMA versée sur 2025 et 2026 par rapport à 2024**, une hausse qui devrait se poursuivre en 2026, avec une enveloppe prévue de **3 872 275 €**.

Cette augmentation est jugée **insuffisante** par les syndicats, qui ont rappelé que **les coûts des prestations avaient considérablement augmenté depuis dix ans**, notamment en raison de l'inflation, et que **les fonds de roulement**, qui avaient permis de maintenir un niveau correct de subventions pendant la crise du COVID, étaient aujourd'hui épuisés. Par ailleurs, **l'enveloppe supplémentaire de 165 000 € promise pour 2025** n'a été versée qu'à hauteur de **115 000 €**, le solde ayant été réduit en lien avec la suppression de la charge de salaire du gardien de MIMIZAN. Les syndicats ont également souligné l'augmentation du **nombre de dossiers refusés**, un chiffre en hausse constante.

Laurie Albien a demandé que ces données lui soient transmises, afin de les utiliser pour défendre une augmentation de la subvention en interministériel.

L'autre point de divergence concerne **la convention ASMA**, dont la signature est bloquée en raison de désaccords persistants sur le mode de calcul de la subvention. Les syndicats exigent une **base de calcul claire et pérenne**, proposant :

- Soit un **pourcentage fixe de la masse salariale (3 %)**,
- Soit **une indexation sur l'inflation**,

Sans surprise, Laurie Albien a clairement indiqué que la **demande de 3 % de la masse salariale** serait **refusée par Matignon**, tout en se disant ouverte à la recherche d'un **mode de calcul alternatif**. Le **PLF 2026**, actuellement en discussion au Parlement, prévoit bien une **augmentation de 3,5 %** par rapport à 2024, mais sans aucun engagement pour 2027. **Flora Claquin (SRH)** a complété que le ministère se battait avant tout pour **maintenir le budget actuel**, voire pour obtenir des hausses marginales.

L'intersyndicale a insisté sur le fait que la convention ne pourrait être signée **sans une garantie minimale sur le budget 2026**.

Laurie Albien a proposé de poursuivre les travaux avec le SRH pour trouver un compromis. Elle a par ailleurs indiqué que le SRH communiquerait prochainement la ligne budgétaire exacte inscrite dans le PLF 2026.

Commentaire UNSA : La seule avancée a porté sur la possibilité d'obtenir une clause de calcul de la subvention dans la future convention.